



## 5<sup>EME</sup> CONFERENCE PERMANENTE DE L'AUDIOVISUEL MEDITERRANEEN

Tunis, 18-22 avril 1998

### RESOLUTION FINALE APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE

L'Assemblée Générale des délégués des membres actifs et partenaires associés participant à la 5<sup>ème</sup> Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen, placée sous le thème «L'audiovisuel euro-méditerranéen: solidarité et partenariat» et qui s'est déroulée à Tunis du 18 au 22 Avril 1998:

- **demande** à l'Union Européenne de Radiodiffusion (U.E.R.), à l'heure de la numérisation de ses capacités satellitaires, de répondre à l'urgence exprimée par les Radiodiffuseurs du Bassin Méditerranéen, par la mise à disposition d'un circuit coordonné permettant l'échange de sujets d'information, d'Actualité et de Culture euro-méditerranéennes;
- **reconnait** l'importance fondamentale de la production cinématographique dans l'affirmation et la présentation des identités euro-méditerranéennes;
- **lance** un appel à la Commission Européenne pour quelle soutienne les projets de développement du Cinéma méditerranéen;
- **demande** aux Télévisions Euro-méditerranéennes membres de la COPEAM d'adhérer à une Charte instituant un cadre commun permettant une collaboration privilégiée avec la production cinématographique méditerranéenne;
- **réaffirme** la nécessité de la mise en place d'une politique globale d'aide à la production télévisuelle euro-méditerranéenne;
- **lance**, dans ce esprit, un appel à la Commission Européenne pour que des fonds d'aide soient accordés:
  - à l'écriture et au développement des projets
  - à la production et à la coproduction des programmes
  - à la distribution et à la présentation des œuvres;
- **insiste** sur la nécessité d'une aide spécifique à la création de fictions euro-méditerranéennes;
- **réaffirme** l'importance primordiale pour la formation des enfants et adolescents de l'Audiovisuel et des nouvelles technologies;

- **lance** un appel à toutes les instances nationales et communautaires pour qu'une réflexion coordonnée soit menée sur l'éducation par les media et aux media;
- **fait appel** aux créateurs et aux producteurs afin qu'ils donnent priorité à la création de programmes audiovisuels et télématiques destinés aux jeunes audiences;
- **s'engage** à participer et à coordonner l'ensemble des études et des réalisations nécessaires dans le domaine de la formation à distance;
- **souhaite** qu'une période expérimentale de fonctionnement du Centre de Coordination d'échanges de magazines soit étudiée avec soin, afin de pouvoir déterminer les conditions de sa mise en place sur une base permanente;
- **souligne** l'importance de la dimension multimédia de l'ensemble des projets COPEAM;
- **souhaite** la création d'un sous-groupe permanent de suivi du développement des échanges sur le WEB. A cet effet, elle recommande que chaque opérateur WEB participe activement à cette nouvelle forme de coordination;
- **réaffirme** l'importance culturelle, stratégique et économique de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel euro-méditerranéen et de son accessibilité;
- **entérine** l'ensemble des recommandations prises par les Assises de la Mémoire Audiovisuelle et Cinématographique, qui se sont tenues à Sitges en Octobre 1997;
- **souligne** le caractère prioritaire du projet CAPMED dans le cadre des actions mener pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel euro-méditerranéen;
- **lance** un appel à la Commission Européenne pour que le plus large soutien possible permette une action concertée dans ces domaines stratégiques de la reconnaissance des identités euro-méditerranéen;
- **souligne** l'importance des médias radiophoniques:
- **décide** de mettre en place un groupe de travail «Radio» dont les tâches urgentes seront:
  - d'apporter un appui à la création d'un centre de formation aux métiers de la Radio
  - de réaliser le lancement d'un magazine mensuel pour jeunes en 5 langues (Anglais, Arabe, Espagnol, Français et Italien), d'autres versions linguistiques pouvant être créés par la suite.
- **souligne** l'importance de l'initiative EUROMED Radio et souhaite le développement de ses activités.

#### **Décide finalement à l'unanimité:**

- d'approuver le rapport final financier pour 1998 - préparé, en collaboration avec le Secrétariat Général, par le Sous-Comité Financier du Comité de Direction (mis en place à Paris le 15 janvier

dernier) - et entériné par le même Comité de Direction lors de sa dernière réunion de Tunis, le 18 avril dernier;

- d'approuver la pérennisation du susdit Sous-Comité Financier et les décisions du Comité de direction qui en définissent le rôle et les tâches;
- de confirmer au poste de Président du susdit Sous-Comité, M. Jacques Matthey-Doret;
- d'approuver le principe d'une grille budgétaire type de l'Association et l'engagement du plan financier 1998, à la hauteur de 1.305.000 FF, à la charge, pour l'année en cours, uniquement des membres radiodiffuseurs de l'Association.

**Elit à l'unanimité** les membres suivants:

- CMCA, Centre NORD-SUD du Conseil de l'Europe, APIMED, 2M, RAI au Comité de Direction (pour les années 1998-99), en remplacement de ERT, HRTV, Centre NORD-SUD, PBS, UNESCO/CICT, qui ont cessé leur mandat;

**Prend acte** de la fin de mandat de M. Abdel Rahaman HAFEZ, Président de l'ERTU, dans ses fonctions de président de la COPEAM et lui adresse ses remerciements les plus chaleureux pour son oeuvre et son action déployés en faveur de l'Association.

**Prend acte** de l'intention du Comité de Direction d'élire au poste de Président de l'Association, selon les procédures stipulées dans les Statuts de l'Association, M. Fethi HOUIDI, Président de l'ERTT, se félicite pour ce choix et adresse tous ses meilleurs voeux de réussite à M. Houidi pour son activité future.

**Nomme**, sur proposition du Secrétaire Général, M. Hocine OUADI " Délégué auprès des membres actifs et partenaires associés arabophones" de l'espace euro-méditerranéen.

**Remercie** les membres du Comité de Direction, qui ont terminé leur mandat et les invite à rester actifs au sein de l'Association et de ses différentes instances.

**Remercie:**

- l'Etablissement de RadioTélévision Tunisien (ERTT) pour l'excellente organisation de la Conférence ainsi que pour le chaleureux accueil réservé aux participants de celle-ci à Tunis;
- le Secrétariat Général pour s'être acquitté, avec soin et enthousiasme, des tâches qui lui ont été confiées par l'Assemblée Générale de Marseille.

Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale de Tunis

Tunis, le 21 avril 1998